

# Appel d'offres 2024.RM005

## Vente de Matériel roulant

### Atelier de Melle

## Contenu

Art.1 Description .....	2
Art.2 Offre .....	2
Art.3 Visite .....	3
Art.4 Amiante.....	3
Art.5 Enlèvement.....	4
Art.6 Propriété intellectuelle.....	4
Art.7 Fiches techniques.....	5
Art.8 Photos .....	6
Art.9 Inventaire d'amiante informatif et non vérifié.....	9
Annexe 1 : FORMULAIRE DE SOUMISSION.....	11

## Art.1 Description

La SNCB met en vente 1 **locomotive électrique**. Ce matériel roulant se trouve actuellement dans l'atelier SNCB de Melle. Le matériel est en état de circuler sur les voies.

- 2160 : Locomotive électrique type 21 produite par « La Brugeoise & Nivelles - Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi (ACEC) ». La HLE2160 est la dernière locomotive produite dans la série en 1988. Cette locomotive est toujours complète. Voir les photos pour plus de détails.

## Art.2 Offre

1. L'offre du soumissionnaire doit être faite conformément au modèle en annexe du présent document.

Le prix proposé doit être exprimé hors TVA.

Afin de pouvoir estimer au mieux votre prix, et les modalités de transport, il est obligatoire de venir inspecter la machine sur place.

Votre offre doit nous parvenir le **14/11/2024 à 16h00 AU PLUS TARD** sur [quote.materials@sncb.be](mailto:quote.materials@sncb.be). Les offres qui nous parviendront après cette date, ne seront plus acceptées.

Les résultats de la vente seront envoyés par e-mail avec accusé de réception à tous les soumissionnaires endéans les 5 jours ouvrables après la clôture de la vente.

2. Toutes les spécifications relatives à la vente du matériel sont contenues dans le présent document. Pour toute question, le soumissionnaire peut s'adresser aux personnes suivantes

Ylber Zutaj, +32 490 13 82 11, [ylber.zutaj@belgiantrain.be](mailto:ylber.zutaj@belgiantrain.be)

Nathalie Tesch, +32 490 13 82 19, [nathalie.tesch@belgiantrain.be](mailto:nathalie.tesch@belgiantrain.be)

3. Le matériel est vendu dans l'état bien connu de l'acheteur, qui est censé en avoir pris connaissance. La SNCB ne garantit en aucun cas l'absence de vices apparents ou de vices cachés du matériel, ni son fonctionnement. La SNCB ne peut garantir le poids mentionné sur les fiches techniques.

4. La signature d'un contrat de vente étant une condition essentielle de la formalisation de l'accord des parties, la SNCB se réserve le droit de mettre un terme à toute procédure de vente si un tel contrat ne devait pas être signé dans un délai raisonnable du fait de l'acheteur.

5. Le matériel roulant concerné contient une ou plusieurs des fibres d'amiante visées à l'article 2 de l'arrêté royal belge du 23 octobre 2001 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante).

Le Matériel Roulant peut également contenir d'autres substances dont le traitement est soumis au Code du Bien-être au Travail.

6. Comme ce matériel contient de l'amiante, la vente ne sera réalisée qu'une fois le désamiantage complet des véhicules effectué par l'acheteur ou la personne désignée par lui, et de l'acceptation par la SNCB des documents qui en attestent.

7. Lors de la conclusion du contrat de vente, l'Acheteur versera une garantie à la SNCB de 80% du prix de vente du matériel amianté, et ce, avant leur enlèvement. La facturation aura lieu après réception des documents requis concernant le désamiantage par la firme agréée et convenus dans le contrat de vente (voir Article 11 du contrat).

### Art.3 Visite

Afin que le soumissionnaire se rende compte de la nature du lot et de son emplacement lors de l'enlèvement, de l'état réel du ou des lots mis en vente, et de pouvoir estimer au mieux le prix et les moyens qu'il devra mettre en œuvre pour l'enlèvement du ou des lots, il a l'obligation de se rendre sur place préalablement à leur offre, et à prendre connaissance de toutes les normes de sécurité et d'environnement qui seront à respecter scrupuleusement auprès de l'atelier.

Le port de chaussures de sécurité et d'un gilet jaune sont les obligations minimales en vigueur dans tous les ateliers de la SNCB. Selon les sites, le port de lunettes ou de casques peuvent être imposés. Il est demandé au soumissionnaire de se renseigner avant toute visite. Veuillez prendre contact avec les responsables du matériel roulant à l'atelier :

Adresse: SNCB Technics - Atelier Polyvalent de Melle  
Akkerstraat 33, 9090 Melle  
Contact: Mr. Niels Van Havermaet, tel +32 497/52.05.81, [niels.vanhavermaet@belgiantrain.be](mailto:niels.vanhavermaet@belgiantrain.be)

Pour être autorisé à accéder aux locaux de la SNCB avec l'intention de visiter le matériel roulant, la SNCB pourra demander à l'acheteur potentiel de signer un accord de confidentialité. **Pour les questions d'ordre technique, veuillez vous adresser aux personnes mentionnées à l'article 2.**

### Art.4 Amiante

Au point 9, vous trouverez une liste indicative de l'amiante qui peut se trouver dans le matériel.

Selon la législation Européenne, le désamiantage doit précéder le transfert de propriétaire. Le désamiantage sera exécuté selon un contrat tripartite entre l'acheteur, la SNCB et un désamianteur certifié.

Les documents visés sont communiqués à SNCB Technics au plus tard six (6) mois après l'enlèvement du Matériel Roulant. À défaut et quelle qu'en soit la cause (en ce compris un désaccord entre l'Acheteur et le Désamianteur), SNCB Technics peut, à son choix :

- accorder un délai supplémentaire pour le désamiantage et la communication de ces documents, par le Désamianteur ou par un autre désamianteur (toujours à charge de l'Acheteur) approuvé par SNCB Technics et qui souscrit les obligations du Désamianteur ; ou
- mettre fin au contrat de vente conclu, sans intervention judiciaire ni indemnité à sa charge, adressée à l'Acheteur et au Désamianteur, auquel cas la garantie est acquise par SNCB Technics à titre d'indemnité forfaitaire, sous réserve du droit de SNCB Technics de réclamer un montant supérieur moyennant preuve du dommage supérieur réellement subi.

## Art.5 **Enlèvement**

Le matériel roulant à enlever se trouve dans un ou plusieurs faisceaux de la SNCB.

Le matériel peut être remorqué par une locomotive après que toutes les mesures nécessaires ont été prises et approuvées par les autorités compétentes. Le matériel peut également être transporté par camion.

L'acheteur et la SNCB doivent trouver un accord à ce sujet.

Le transport et, le cas échéant, le chargement du matériel sur camion sont complètement à charge de l'acheteur, à partir de l'emplacement actuel.

Il incombe à l'acheteur d'informer son transporteur des modalités de l'enlèvement pour éviter toute discussion ultérieure.

L'enlèvement doit avoir eu lieu au maximum 6 semaines après la signature du contrat.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'à défaut d'enlèvement des biens dans le délai convenu, la SNCB pourra résilier la vente sans intervention judiciaire ni indemnité à sa charge, par simple notification à l'enchérisseur.

Pour la planification de l'enlèvement, veuillez prendre contact avec les responsables du matériel roulant renseignés à l'Article 3 du présent document et ce, le plus vite possible après l'attribution du matériel.

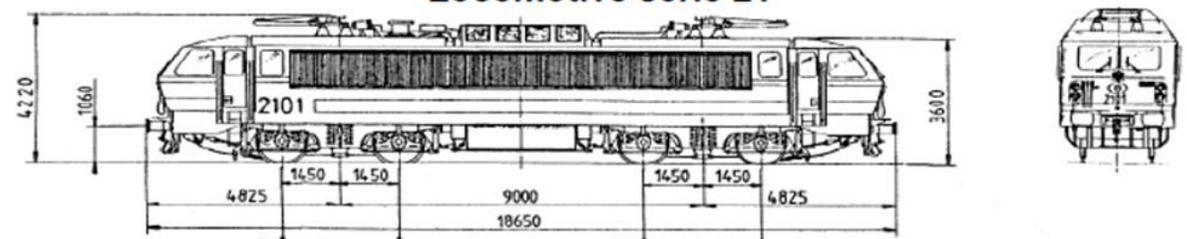
Dans le cas où le matériel n'est pas acheté pour réemploi mais comme déchet valorisable, il est formellement interdit de démonter ou de mitrailler sur place, sauf rare exception à déterminer à l'avance et par écrit avec l'atelier. L'acheteur est également tenu de fournir une attestation de destination des déchets à l'atelier.

Les normes de sécurité et d'environnement en vigueur dans toutes les installations de l'atelier sont à respecter scrupuleusement.

## Art.6 **Propriété intellectuelle**

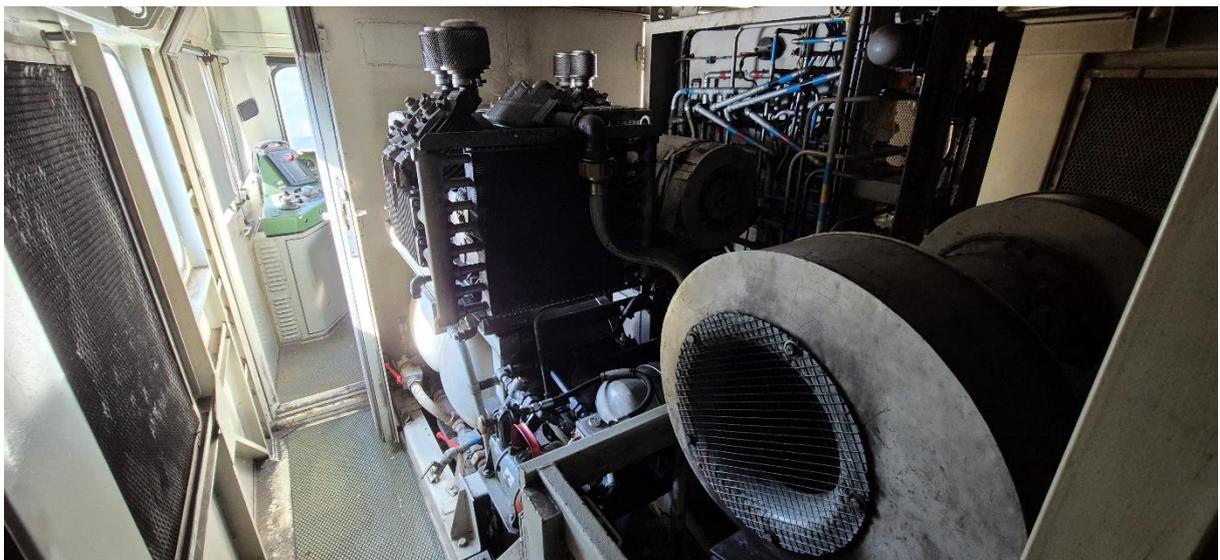
Le soumissionnaire reconnaît et accepte que tout signe distinctif relatif à la SNCB (notamment le logo) ne pourra faire l'objet d'un quelconque réemploi sans autorisation préalable de la SNCB. A défaut d'une telle autorisation, tout signe distinctif de la SNCB sera effacé ou retiré avant réemploi du matériel vendu.

## Art.7 Fiches techniques

<b>Locomotive série 21</b>		
		
		
<b>Généralités</b>	<b>Partie mécanique</b>	<b>Partie électrique</b>
<b>Effectif</b> 1ère sér. 30 2ème sér. 30  <b>Type</b> BoBo  <b>Masse totale</b> tonne 84  <b>Numérotation</b> 2101 à 2130 (1ère sér.) 2131 à 2160 (2ème sér.)  <b>Puissance unihoraire</b> kW 3130  <b>Tension de service</b> KV 3  <b>Vitesse maximum</b> km/h 160/120  <b>Masse max. par essieu</b> t 21  <b>Effort max. au démarrage</b> kN 234  <b>Rayon min. de courbe</b> m 100  <b>Diamètre des roues</b> mm 1250 Satisfait au gabarit UIC	<b>Constructeurs :</b> Constr. Ferro. et Métall. (B&N) à Nivelles  <b>Année de construction :</b> - 1983/1985 (1ère sér.) - 1986/1988 (2ème sér.)  <b>Freinage :</b> Frein automatique de service et frein direct de manoeuvre. Frein de secours agissant sur la conduite de frein autom. Frein électrique rhéostatique. Le frein automatique comprend le régime "Marchandises - Voyageurs" et le régime "Haute puissance" (à 2 étages de pression). Le robinet de mécanicien du frein autom. est du type Oerlikon FV4. La locomotive est pourvue d'un frein antipatinage, 2 compresseurs "Wabco" type 242 VB 79 alimentant 4 réservoirs d'une capacité totale de 1000 l. Un frein à vis placé dans chaque cabine de conduite et agissant chacun sur les 4 blocs frein d'un bogie.  <b>Bogie :</b> la locomotive est équipée de bogies BN-ACEC avec suspension: - primaire Winterthur - secondaire Flexicoil Chauffage des cabines de conduite par radiateur et batterie de chauffe électrique à air pulsé.	<b>Equipement de traction</b> <b>Constructeur :</b> A.C.E.C. Charleroi  <b>Type de Cde :</b> équipement de démarrage à thyristors à commande électronique  <b>Moteurs de traction :</b> Type LE622S avec excitation en série Nombre : 4 Puissance unihoraire : 828 kW* Puissance continue : 782 kW  <b>Suspension</b> élastique sur 3 points  <b>Transmission :</b> élastique . Transmission BBC - Federantrieb Rapport d'engrenages : 110/31 = 3,742  <b>Equipement de frein électrique</b> <b>Constructeur :</b> ACEC Charleroi Type : rhéostatique, avec réglage électronique des inducteurs de MT ; couplés en excitation indépendante et combiné ou pas avec frein pneumatique Rhéostat : puis. max. 1 880 kW* Ventilation : 4 ventilateurs Leroy-Somer T 22 9 kW - 80 V - 4500 tr./min. Débit : 168 m³/min. à 4500 tr./min.
		<b>Appareillage auxiliaire</b>  <b>2 convertisseurs statiques :</b> 3 kV - 2 x 55 kW avec sorties 440 V = et 110 V=  <b>2 x (2 ventilateurs sur un moteur) pour les mot. de traction ;</b> 440 V - 18,6 kW - type A.C.E.C. 2600 tr./min. - débit : 125 m³/min.*  <b>2 x moteurs-ventilateurs :</b> pour selfs, 440 V - 4,5 kW - type A.C.E.C. 1600 tr./min. Débit : 120 m³/min.*  <b>8 moteurs-ventilateurs :</b> pour hacheurs, - moteurs asynchrones 110 V incorporés dans les ventilateurs  <b>2 moteurs-compresseurs :</b> - moteur 440 V - 11 kW type A.C.E.C. 1050 tr./min. - compresseur : Wabco-Weatinghouse type 242 VB 79 avec 2 étages de pression et 4 cylindres  <b>1 batterie :</b> chargée en permanence par les 2 convertisseurs en //. Batteries SAFT type KPM - 100 Ah avec 75 éléments 100 V - tension de charge 115 V * Valeurs calculées
		<b>Fiche descriptive de la locomotive électrique HLE 21</b>
		<b>150.00.10</b> <b>2</b>
		<b>Première édition</b>

Art.8 Photos



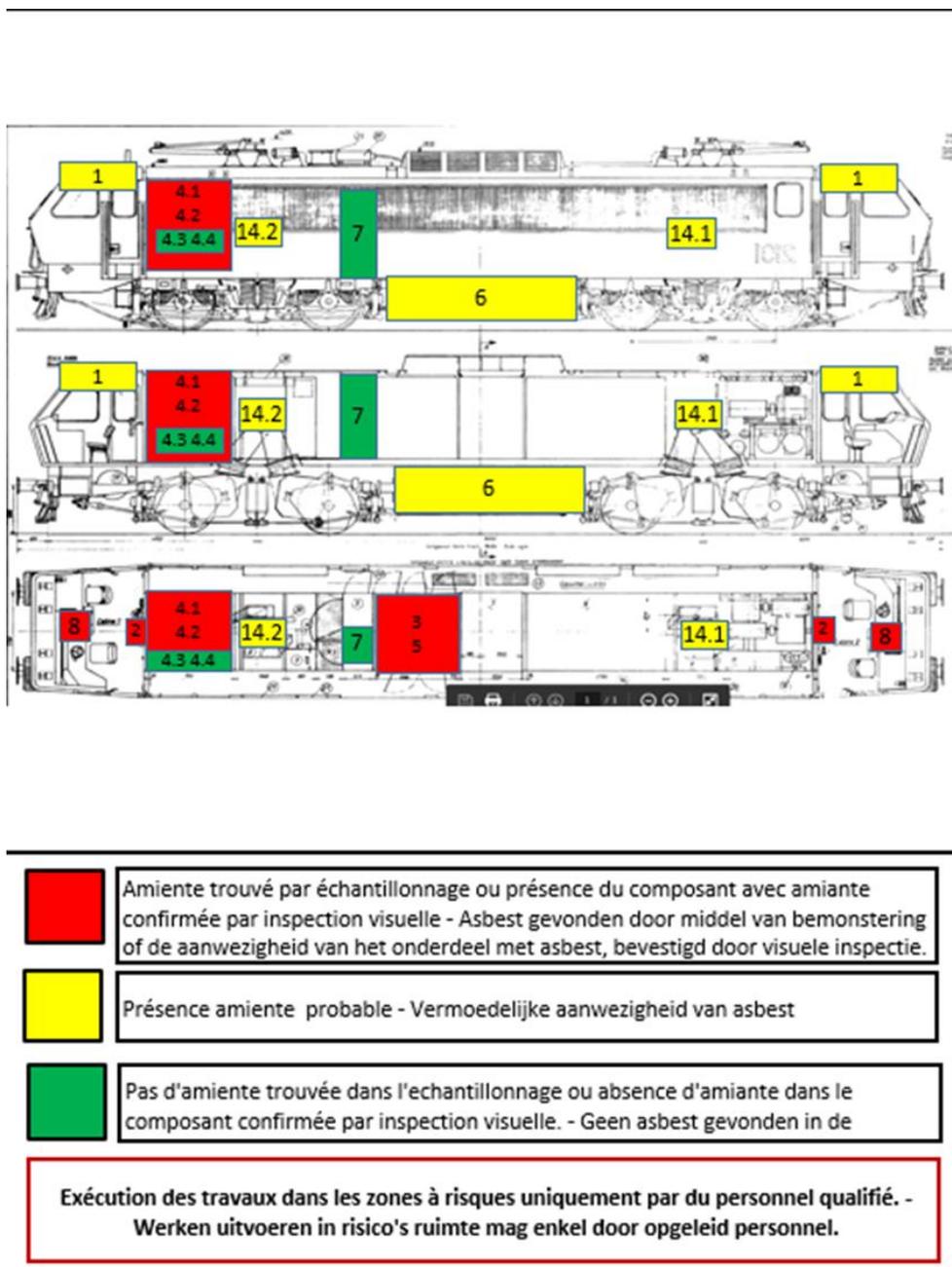




### Art.9 Inventaire d'amiante informatif et non vérifié

L'inventaire ci-dessous des zones pouvant contenir de l'amiante sous différentes formes est purement indicatif.

Le désamianteur certifié est tenu de faire un inventaire complet et de procéder à un désamiantage complet du matériel roulant, et ce conformément à la réglementation en vigueur.



Volgnummer / Numéro de suivi	Zone	Beschrijving NL	Description FR	Type Asbest/ Amiante	Toestand/ état: (Niet) Hechtgebonden/ (Non) Friable	Exposition (PE)	Interventie niveau/ Niveau d'intervention	Analysemethode / méthode d'analyse
1	stuurpost / poste de conduite	Klengeritstroken achter binnenwanden en plafond	bandes klengerit entre parois intérieur	Klengerit	gebonden/lié	enkel bij uitzonderlijke herstelling	Particulier / Bijzonder	visueel
2 SP1	stuurpost / poste de conduite	bevestigingsplaten tussen de steunen voor brandblusser	Plaque sur support pour extincteur	Klengerit	gebonden/lié	enkel bij uitzonderlijke herstelling	Particulier / Bijzonder	visueel
2 SP2	stuurpost / poste de conduite	bevestigingsplaten tussen de steunen voor brandblusser	Plaque sur support pour extincteur	Klengerit	gebonden/lié	enkel bij uitzonderlijke herstelling	Particulier / Bijzonder	visueel
3	machineka mer / salle machine	HS-kast DUR: ruimte rond DUR	DUR dans compartiment HT: espace autour DUR		gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
4.1	machineka mer / salle machine	kast omvormer: contactoren (type KM306, KM315)	Compartiment convertisseur: contacteurs (type KMB06, KM315)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
4.2	machineka mer / salle machine	kast omvormer: ruimte rond de contactoren (type KM306 en KM315)	Compartiment convertisseur: espace autour des contacteurs (type KM306, KM315 en W50)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
4.3	machineka mer / salle machine	kast omvormer: ruimte rond de contactoren (type W50)	Compartiment convertisseur: espace autour des contacteurs (type KM306, KM315 en W50)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
4.4	machineka mer / salle machine	kast omvormer: contactoren (type W50)	Compartiment convertisseur: contacteurs (type W50)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
5.1	machineka mer / salle machine	HS-kast: Vonk kamers van de contactoren (type KM315)	Compartiment "HT": Boîtes de soufflage des contacteurs (type KMB15)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
5.2	machineka mer / salle machine	HS-kast: contactoren KP38 (shunting en treinverwarming)	Compartiment "HT": contacteurs KP38 (shunt et chauffage de train)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
5.3	machineka mer / salle machine	HS-kast: ruimte rond de contactoren en vonkdozen	Compartiment "HT": espace autour contacteurs et boîtes de soufflage	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
6	onder de kast / sous caisse	koffer ingangsfILTER: spoel van het ingangsfILTER	compartiment du self d'entrée: bobine du filtre d'entrée	Klengerit	gebonden/lié	enkel bij uitzonderlijke herstelling	Regulier / Régulier	visueel
7.1	machineka mer / salle machine	LS-kast: contactor K72 (type W50)	Compartiment "BT": contacteur K72 (type W50)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
7.2	machineka mer / salle machine	LS-kast: ruimte rond contactor K72 (type W50)	Compartiment "BT": espace autour contacteur K72 (type W50)	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
8.1 PC1	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: Dichting kortsluithamer	Chauffage: Joint sécurité ultime	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
8.1 PC2	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: Dichting kortsluithamer	Chauffage: Joint sécurité ultime	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
8.2 PC1	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: Dichting achter kader van weerstandsregister	Chauffage: Joint derrière le cadre du registre	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
8.2 PC2	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: Dichting achter kader van weerstandsregister	Chauffage: Joint derrière le cadre du registre	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
8.3 PC1	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: Dichting aan isolatoren van weerstanden	Chauffage: Joint aux isolateurs des résistances	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
8.3 PC2	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: Dichting aan isolatoren van weerstanden	Chauffage: Joint aux isolateurs des résistances	Klengerit	gebonden/lié	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	visueel
8.4 PC1	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: ruimte rond de kortsluithamer en weerstanden	Chauffage: espace autour de la sécurité ultime et des résistances	Chrysotiel	Niet hecht-gebonden/Friable	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
8.4 PC2	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: ruimte rond de kortsluithamer en weerstanden	Chauffage: espace autour de la sécurité ultime et des résistances	Chrysotiel	Niet hecht-gebonden/Friable	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
8.5 PC1	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: ruimte bovenop de luchtfILTER	Chauffage: espace sur le filtre à air	Chrysotiel	Niet hecht-gebonden/Friable	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
8.5 PC2	stuurpost / poste de conduite	In de verwarmingskoffer: ruimte bovenop de luchtfILTER	Chauffage: espace sur le filtre à air	Chrysotiel	Niet hecht-gebonden/Friable	Entretien / onderhoud	Regulier / Régulier	Stofmonster/ échantillon poussière
14.1	machineka mer / salle machine	Dichting deksel klemendoos van MVTM1	Joint couvercle bornier du moteur ventilateur 1	Klengerit	gebonden/lié	enkel bij uitzonderlijke herstelling	Particulier / Bijzonder	/
14.2	machineka mer / salle machine	Dichting deksel klemendoos van MVTM2	Joint couvercle bornier du moteur ventilateur 2	Klengerit	gebonden/lié	enkel bij uitzonderlijke herstelling	Particulier / Bijzonder	/

**Annexe 1 : FORMULAIRE DE SOUMISSION**

<b>N° 2024.RM005</b>	<b>Vente de 1 locomotive HLE 2160</b>
----------------------	---------------------------------------

Je, soussigné (Nom, Prénom, Qualité)

<u>Pour la firme (1)</u>	
Nom de la société	
Adresse (rue, n°, code postal, ville, pays)	
N° Tél:	
E-mail:	
Compte bancaire n°:	
N° d'entreprise:	

déclare:

m'engage par la présente à :

garantit la SNCB, à l'entière décharge de cette dernière :

- Avoir examiné les mitrailles ou objets divers composant le lot ci-dessous
- Respecter les clauses et conditions dudit Appel à la Concurrence et des Conditions Générales de Vente de la SNCB
- Verser à la S.N.C.B. la somme correspondant au montant dudit lot qui sera mis à sa disposition selon les prescriptions
- Respecter scrupuleusement la législation en vigueur en matière de protection de sécurité et d'environnement
- Contre tout recours intenté contre elle du fait, notamment, de l'utilisation, de l'entreposage, du déversement, du traitement, de la transformation, du transfert ou de l'élimination des matériaux issus de la vente
- Contre tout recours éventuel, pour toutes les conséquences dommageables quelconques résultant d'accidents ou de toutes autres causes, que subirait :
  - « l'acheteur », personne morale ou physique, lui-même ou ses préposés; et son ou leur matériel ;
  - les tiers y compris les préposés et mandataires de la SNCB; et leur matériel ;
  - la SNCB en ce qui concerne tant les biens qui lui appartiennent que ceux dont elle a la jouissance.

à l'occasion de toutes les étapes de la vente et de toute activité la succédant.

- Enlever le matériel à son emplacement pour le .../.../.....
- Désigner la firme suivante pour le désamiantage : .....

N°	Materieel	Ref	Bod in euro excl. BTW	
			In cijfers	In letters
1	HLE21	2160		

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé »